

La majorité des Canadiens vivant dans les provinces ont déclaré avoir confiance en la police en 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 25 novembre 2020

La grande majorité (90 %) des Canadiens vivant dans les provinces ont déclaré avoir une certaine confiance ou une grande confiance en la police en 2019. Toutefois, ceux qui ont déclaré avoir eu un contact négatif avec la police au cours des 12 mois précédents étaient beaucoup plus susceptibles d'indiquer avoir peu confiance en la police.

Il est maintenant possible de consulter un article de *Juristat* portant sur les perceptions des Canadiens vivant dans les provinces à l'égard des services de police. L'article intitulé « [Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019](#) » présente les premières constatations tirées de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens. Les perceptions des Canadiens de 15 ans et plus vivant dans les provinces à l'égard de leurs services de police local sont étudiées dans l'article, de même que leur niveau de confiance global en la police.

En 2020, à la suite de plusieurs incidents très médiatisés aux États-Unis et au Canada, de nombreux Canadiens ont pris part à des manifestations pour demander que prennent fin les préjugés raciaux et les cas d'inconduite de la police à l'égard des Autochtones et des personnes racialisées au Canada. Parallèlement, en raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles restrictions ont été imposées aux Canadiens et de nouveaux rôles au chapitre de l'application de la loi ont été confiés à la police dans certains secteurs de compétence. Ces événements ont mis en lumière les expériences et les perceptions des Autochtones et des personnes racialisées au Canada. Bien que les données présentées dans l'article aient été recueillies avant ces événements, les estimations représentent des indicateurs de référence importants pour les comparaisons futures de la façon dont les perceptions à l'égard de la police pourraient avoir changé à la suite de ces événements.

Le fait d'avoir confiance en la police et d'avoir une attitude positive à l'égard de celle-ci peut avoir une incidence sur les perceptions qu'a une personne de la légitimité des services de police, de même que sur sa volonté d'obtenir de l'aide, de signaler les actes criminels, de collaborer avec la police pendant les enquêtes et de respecter la loi. Par conséquent, la mesure des perceptions du public à l'égard de la police représente un aspect important de l'évaluation du rendement des services de police et elle peut fournir une indication de l'efficacité de ceux-ci.

La plupart des Canadiens déclarent avoir confiance en la police, mais moins de la moitié croient qu'elle fait du bon travail relativement à certaines mesures

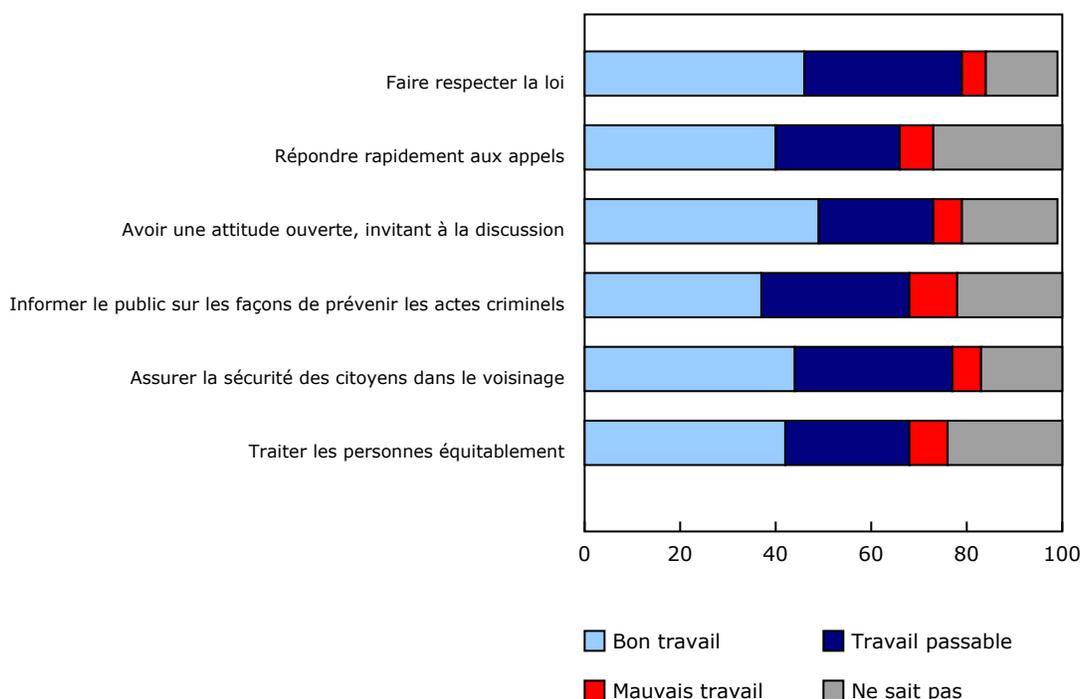
En 2019, un peu plus de 4 Canadiens sur 10 (41 %) de 15 ans et plus vivant dans les provinces ont déclaré avoir une grande confiance en la police, alors que près de la moitié (49 %) ont indiqué avoir une certaine confiance en celle-ci. Moins de 1 Canadien sur 10 (9 %) a déclaré avoir peu confiance en la police, c'est-à-dire très peu confiance ou pas confiance du tout.

Alors que la plupart des Canadiens vivant dans les provinces avaient confiance en la police, ils étaient nettement moins nombreux à croire qu'elle faisait du bon travail relativement à certaines mesures. Moins de la moitié des Canadiens pensaient que leur service de police local faisait du bon travail pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (49 %), de faire respecter la loi (46 %), d'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage (44 %), de traiter les personnes équitablement (42 %), de répondre rapidement aux appels (40 %) et d'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels (37 %).

Dans l'ensemble, la proportion de Canadiens qui ont indiqué que leur service de police local faisait un travail passable a varié entre 24 % et 33 % pour chacune des mesures, et 1 Canadien sur 10, ou moins, a indiqué qu'il faisait un mauvais travail. Pour chacune des mesures, une proportion variant entre 15 % et 27 % des Canadiens ne savaient pas si leur service de police local faisait du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail.



Graphique 1 Perceptions des Canadiens à l'égard de la police, selon la mesure du rendement, provinces, 2019



Source(s) : Enquête sociale général (4504).

Comparativement aux non-Autochtones, les Autochtones déclarent avoir moins confiance en la police

Les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuits vivant dans les provinces étaient moins susceptibles que les personnes non autochtones de déclarer avoir une grande confiance en la police en 2019 (30 % par rapport à 42 %). Par contre, les Autochtones étaient plus susceptibles de déclarer avoir peu confiance en la police que les non-Autochtones (16 % par rapport à 9 %).

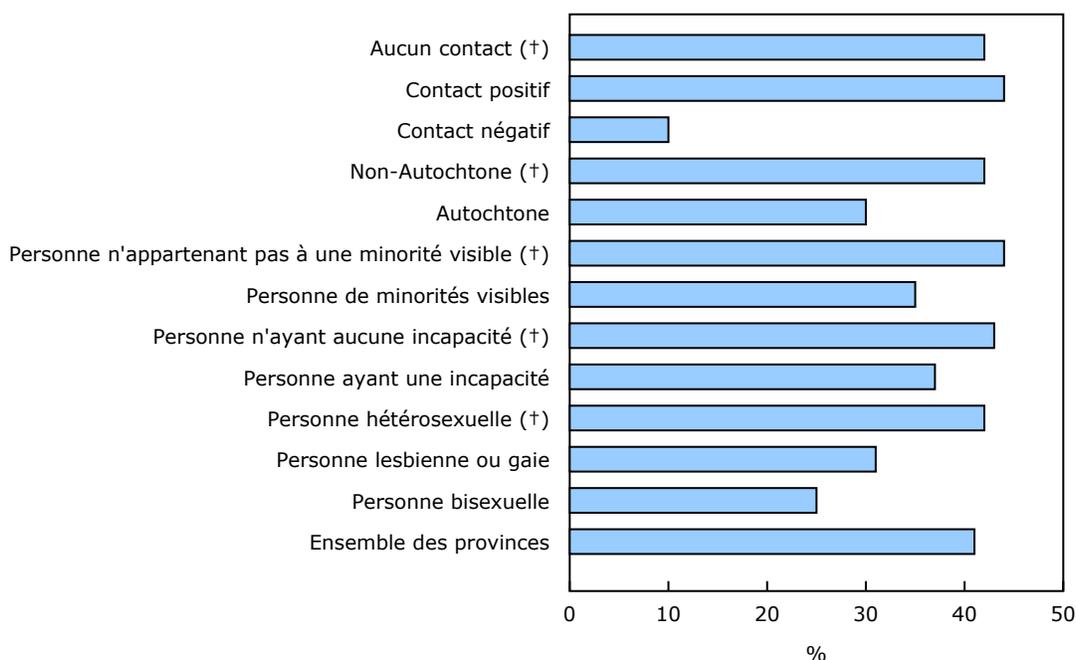
Malgré ce faible degré de confiance, les Autochtones avaient généralement des perceptions comparables à celles des non-Autochtones au sujet du rendement des services de police. La seule exception parmi les six mesures du rendement avait trait au fait de faire respecter la loi, qui était évaluée de façon moins favorable par les Autochtones; 39 % des Autochtones étaient d'avis que la police faisait du bon travail, comparativement à 47 % chez les non-Autochtones.

Les personnes de minorités visibles déclarent avoir moins confiance en la police que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible et ont des perceptions moins positives au sujet du rendement des services de police que ces dernières

Un peu plus du tiers (35 %) des Canadiens appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles (ci-après appelés groupes de minorités visibles) ont déclaré avoir une grande confiance en la police en 2019, comparativement à 44 % des personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Les niveaux de confiance variaient entre les différents groupes de minorités visibles. Par exemple, les Canadiens originaires de l'Asie du Sud-Est (25 %) et d'origine chinoise (26 %) étaient moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (44 %).

En outre, même si les perceptions à l'égard du rendement des services de police variaient entre les différents groupes de minorités visibles, dans l'ensemble, ces derniers étaient moins susceptibles de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de cinq des six mesures du rendement. Toutefois, les personnes de minorités visibles (38 %) avaient généralement des perceptions comparables à celles des personnes n'appartenant pas à une minorité visible (41 %) concernant le fait que la police faisait du bon travail pour ce qui est de répondre rapidement aux appels.

Graphique 2 Canadiens déclarant avoir une grande confiance en la police, selon certaines caractéristiques, provinces, 2019



Note(s) : Pour chacune des caractéristiques montrées, les proportions diffèrent significativement de la catégorie de référence (†) ($p < 0,05$). Les catégories de référence sont respectivement les suivantes : aucun contact, non-Autochtone, personne n'appartenant pas à une minorité visible, personne n'ayant aucune incapacité, personne hétérosexuelle. Par aucun contact, on entend le fait de ne pas avoir eu de contact avec la police au cours des 12 mois précédents. Exclut les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
Source(s) : Enquête sociale générale (4504).

La confiance en la police est moins grande chez les personnes ayant une incapacité mentale ou cognitive

Les défis liés aux interactions entre les Canadiens ayant une incapacité mentale ou cognitive et la police continuent de faire l'objet de débats publics constants, le nombre de ces interactions actuellement déclarées ayant augmenté au cours des dernières années.

Dans l'ensemble, en 2019, 1 Canadien sur 3 (33 %) présentant une incapacité mentale ou cognitive (y compris les personnes ayant un problème de santé mentale) et environ 2 Canadiens sur 5 (38 %) présentant une incapacité physique ont indiqué avoir une grande confiance en la police, un pourcentage beaucoup moins élevé que celui observé chez les Canadiens n'ayant aucune incapacité (43 %).

De plus, les personnes ayant une incapacité mentale ou cognitive étaient moins susceptibles de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de chacune des six mesures, comparativement aux personnes n'ayant aucune incapacité. Les personnes ayant une incapacité physique étaient moins susceptibles que les personnes n'ayant aucune incapacité de dire que la police faisait du bon travail relativement à quatre des six mesures. Les personnes ayant une incapacité physique étaient tout aussi susceptibles que les personnes n'ayant aucune incapacité de dire que la police faisait du bon travail relativement aux deux mesures suivantes : le fait d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (48 % chez les personnes ayant une incapacité physique et 50 % chez les personnes n'ayant aucune incapacité) et le fait d'informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels (38 % chez les deux groupes).

Les Canadiens bisexuels étaient les moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police

En 2019, les Canadiens de minorités sexuelles (c'est-à-dire les personnes qui se déclarent gaies, lesbiennes ou bisexuelles ou qui déclarent une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité) ont déclaré avoir un niveau de confiance plus faible à l'égard de la police que les Canadiens hétérosexuels. Par exemple, au pays, 31 % des personnes lesbiennes ou gaies et 25 % des personnes bisexuelles ont déclaré avoir une grande confiance en la police, comparativement à 42 % des personnes hétérosexuelles.

De même, les perceptions du rendement des services de police étaient généralement moins bonnes parmi les personnes de minorités sexuelles, particulièrement les Canadiens bisexuels, qui étaient moins susceptibles que les Canadiens hétérosexuels de dire que la police faisait un bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi (25 %), d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (34 %) ou d'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage (33 %).

Les perceptions à l'égard de la police sont plus positives chez les personnes âgées et les personnes immigrantes récentes

La confiance en la police et les perceptions positives au sujet du rendement des services de police augmentaient généralement avec chaque groupe d'âge. Plus de la moitié (53 %) des personnes de 75 ans et plus ont indiqué avoir une grande confiance en la police, comparativement à 36 % des personnes de 15 à 24 ans.

Les personnes immigrantes, tant récentes que de longue date, étaient tout aussi susceptibles que les personnes non immigrantes de déclarer avoir une grande confiance en la police. Toutefois, leurs perceptions à l'égard du rendement des services de police variaient. Les personnes immigrantes de longue date (c'est-à-dire celles ayant immigré au Canada avant 2010) étaient moins susceptibles que les personnes non immigrantes de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de cinq des six mesures. Par ailleurs, les personnes immigrantes qui sont devenues des personnes immigrantes reçues depuis 2010 étaient plus susceptibles que les personnes non immigrantes de dire que la police faisait du bon travail pour ce qui est de répondre rapidement aux appels (47 % par rapport à 39 %) et d'assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage (51 % par rapport à 45 %).

Le fait d'avoir eu des contacts négatifs récents avec la police est lié au fait d'avoir peu confiance en la police

Dans l'ensemble, environ 1 Canadien sur 3 (34 %) a déclaré avoir eu un contact avec la police au cours des 12 mois précédents. Ce contact pouvait avoir eu lieu au travail; dans le cadre d'une activité de bénévolat ou d'une séance d'information publique; relativement à un acte criminel, comme victime, auteur présumé ou témoin; ou pour d'autres raisons, comme des problèmes émotionnels, des problèmes de santé mentale ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue. Même si la majorité (87 %) des personnes qui ont eu un contact récent avec la police ont indiqué que ce contact avait été positif, un peu plus de 1 sur 10 (12 %) a déclaré qu'il avait été négatif.

Les personnes qui ont déclaré avoir eu un contact récent négatif avec la police étaient beaucoup moins susceptibles de dire qu'elles avaient une grande confiance en la police (10 %) que les personnes qui n'avaient pas eu de contact récent avec celle-ci (42 %). En revanche, les personnes qui ont indiqué avoir eu un contact récent

positif avec la police étaient plus susceptibles de dire qu'elles avaient une grande confiance en celle-ci (44 %). De même, les perceptions à l'égard du rendement des services de police pour ce qui est des six mesures étaient moins positives chez les personnes qui avaient eu un contact récent négatif avec la police.

Note aux lecteurs

Cet article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) de 2019, maintenant accessibles dans les centres de données de recherche. L'objectif principal de l'ESG sur la sécurité des Canadiens est de mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, y compris les perceptions de la criminalité et du système de justice, les expériences de la violence aux mains d'un ou d'une partenaire intime, et à quel point les gens se sentent en sécurité dans leurs collectivités. Cette enquête est la seule enquête nationale fondée sur les déclarations de la victime, qui permet de recueillir des données sur les crimes signalés à la police et ceux qui ne le sont pas.

Cette diffusion comprend des données sur les perceptions des répondants à l'égard de la criminalité, de la sécurité et du système de justice; sur leurs expériences de la violence aux mains d'un ou d'une partenaire intime et de la violence subie durant l'enfance, de la fraude, et de la discrimination; de même que des données sur la santé et le bien-être. Cette diffusion comprend des données recueillies auprès des répondants vivant dans les provinces. Les données concernant les territoires, de même que celles relatives aux affaires criminelles survenues au cours des 12 mois précédents pour les provinces et les territoires, seront diffusées dans les centres de données de recherche au printemps 2021.

Pour mesurer la confiance en la police, on a demandé aux répondants de l'ESG de 2019 sur la victimisation d'indiquer le degré de confiance qu'ils avaient en la police en sélectionnant l'une des catégories proposées : « une grande confiance », « une certaine confiance », « très peu confiance » ou « aucune confiance ».

Afin de mesurer les perceptions à l'égard du rendement des services de police, on a demandé aux répondants si, selon eux, leur service de police local ou le détachement de la Gendarmerie royale du Canada desservant leur collectivité faisait du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail en ce qui a trait aux six éléments suivants : « faire respecter la loi », « répondre rapidement aux appels », « avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion », « informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels », « assurer la sécurité des citoyens dans leur voisinage » et « traiter les personnes équitablement ». Le présent article fait principalement état de la proportion de répondants qui ont déclaré que la police faisait du bon travail pour ce qui est des diverses mesures. Le reste des réponses comprend les personnes qui étaient d'avis que la police faisait un travail passable ou un mauvais travail, ainsi que celles qui ont indiqué ne pas savoir. Il convient de souligner que le pourcentage de personnes qui ont répondu « Ne sait pas » diffère pour chaque groupe de population et pour les différentes mesures.

Tous les calculs de pourcentages comprennent les réponses manquantes. Par conséquent, et en raison de l'arrondissement, les totaux relatifs aux proportions peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Une **incapacité mentale ou cognitive** s'entend d'un problème d'apprentissage, de développement ou de mémoire, ou d'un problème lié à la santé mentale, qui limite les activités quotidiennes.

Une **incapacité physique** s'entend d'un problème d'ouïe, de vision, de mobilité, de souplesse ou de dextérité, ou d'une douleur, qui limite les activités quotidiennes.

En raison de la taille de l'échantillon, les personnes qui ont déclaré une orientation sexuelle autre que les choix présentés sont regroupées sous la grande catégorie orientation sexuelle non classée ailleurs (n.c.a.).

En 2019, le taux de réponse global a été de 36,4 %. Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui n'ont pas pu être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Statistique Canada a confiance en la qualité des données diffusées tirées de l'ESG de 2019 et veille à ce que les données soient adaptées à leur utilisation dans la présente analyse. En raison de la méthode de collecte utilisée pour recueillir les données de l'ESG, toutefois, il est possible que les données ne soient pas représentatives de certaines sous-populations et petites régions géographiques. Par exemple, cela devrait avoir des répercussions plus marquées sur les populations qui font face à des obstacles linguistiques ou celles qui vivent dans des régions éloignées où les services téléphoniques ou les télécommunications sont moins fiables.

L'article de Juristat diffusé aujourd'hui comporte aussi une brève analyse des données de l'initiative d'enquête par approche participative intitulée Répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens — Expérience de la discrimination, qui vise à examiner les expériences qu'ont eues les participants avec la police pendant la pandémie. Toutefois, en raison de différences entre le contenu et les méthodologies utilisées dans le cadre de l'initiative d'enquête par approche participative et de l'ESG de 2019, ces résultats ne figurent pas dans le présent communiqué du Quotidien. Pour obtenir plus de renseignements sur l'initiative d'enquête par approche participative, voir [Expérience de la discrimination pendant la pandémie de COVID-19](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4504.

L'article de *Juristat* intitulé « [Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).